

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

**SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Centre Bourg - Etude préalable d'aménagement -
Validation - Périmètre de prise en considération - Délimitation - Approbation -
Décisions - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'Aurba l'étude préalable d'urbanisme, sur le centre bourg de SAINT-VINCENT-DE-PAUL, afin de préciser les orientations d'aménagement et d'évaluer les stratégies de mise en œuvre. Ce site d'étude englobe les deux zones d'extension urbaine inscrites au PLU et dans le programme des études urbaines 2007.

Le diagnostic a souligné le fort potentiel de foncier mobilisable, propriété de la commune, pour développer de l'habitat, de l'activité économique.

Les enjeux stratégiques retenus sont les suivants :

- Développer et diversifier l'offre en habitat
- Densifier et revaloriser le centre bourg
- Améliorer la desserte interne du bourg par un maillage viaire
- Définir une mixité urbaine avec la création d'une zone économique
- Aménager la RN 10 au niveau du Bourg (avenue Gustave Eiffel) afin de limiter son impact.

Le schéma d'orientation proposé dans le cadre de l'étude repose à la fois sur le renforcement des équipements publics existants, l'embellissement des espaces publics et la confortation urbaine du centre de la commune.

Les terrains mobilisables constituent des lieux d'accueil de nouveaux quartiers de logements de part et d'autre de l'avenue Gustave Eiffel et d'activités économiques vers l'est.

La partie centrale se voit conforter en densité avec une hauteur de façade autorisée de 9 à 12 m.

Vers l'ouest, il est proposé, autour de l'avenue J. Teynac, d'implanter de l'habitat groupé selon 2 typologies ciblant plutôt l'accession et le locatif conventionné.

En limite de la zone inondable, le traitement des "lisières" est envisagé sous forme de petits immeubles collectifs.

Entre ces deux secteurs, une zone serait dédiée au lotissement libre.

Compte tenu de l'importante maîtrise foncière communale et des équipements communautaires en assainissement déjà réalisés, une première phase pourrait être opérationnelle en "droit commun" dès le début 2008.

Au-delà de cette première phase, il conviendra de préciser les conditions de faisabilité techniques, opérationnelles et financières du programme général.

Afin de maîtriser l'évolution du centre bourg de la commune de SAINT-VINCENT-DE-PAUL selon les intentions exposées ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville, par délibération du 5 décembre 2006, sollicite l'instauration d'un périmètre de prise en considération de ce projet d'aménagement, tel que délimité sur le plan ci-joint, qui permet à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupation du sol de surseoir à statuer sur toutes les demandes qui seraient susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les résultats de l'étude préalable,

- **DECIDER :**

- l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, selon le plan ci-annexé,

- de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention suivante :

- préciser les évolutions du PLU pour répondre aux différents enjeux relevés : préservation de l'habitat, arrêt et contrôle des extensions commerciales, redéfinition d'emplacements réservés,
- préciser dans une 2^{ème} phase, la finalité du programme global.

- **AUTORISER :**

- l'annexion au PLU du périmètre de prise en considération

- Monsieur le Président à signer tous actes s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. SERGE LAMAISON